

Poitiers, le 16 décembre 2020

Des haies pour favoriser la biodiversité, préserver l'eau et capturer le CO²

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Anne-Florence BOURAT, Conseillère Départementale du canton de Châtelleraut 1, Jean-Pierre ABELIN, Maire de Châtelleraut et Pascale MOREAU, tous les deux Conseillers Départementaux du canton de Châtelleraut 3, accompagnés de M. BEAUFILS, Professeur au lycée agricole de Thuré ont présenté, ce jour, le Plan Arbres à l'occasion de la plantation de nouvelles haies le long de la rocade Est de Châtelleraut par des adultes en formation au lycée agricole de Thuré.

1 500 plants

Cette plantation de haies sur des terrains appartenant au Département, s'inscrit dans le cadre du Plan Arbres adopté par l'Assemblée Départementale le 20 décembre 2019.

Quatre zones ont été plantées par des adultes en formation au lycée agricole de Thuré. Plus de 1 500 jeunes plants formeront, à terme, une haie basse qui s'inscrira dans la continuité de haies existantes. 15 tonnes de paille ont également été utilisées en amont pour préparer le terrain. Les végétaux sont plantés sur trois rangées et sur une distance de 500 mètres.

Au final, cela représente une haie de 1,3km de long.

Près de 70 000 € de subvention en 2020

Ces plantations s'inscrivent donc dans le Plan Arbres 2020-2022 qui constitue une des actions du Plan SEVE – Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement. Il s'agit alors de contribuer à la lutte contre le changement climatique, à la protection de la ressource en eau et à la préservation de la biodiversité.

Le Département, par le biais d'un appel à projets, octroie une aide financière et technique en partenariat avec des opérateurs spécialisés (Fédération Départementale des Chasseurs et de la Faune Sauvage, Prom'haies, LPO...) pour la réalisation d'études d'inventaire et de diagnostics, mais aussi des plantations.

Haies nouvelles, bosquets, vergers ou agroforesterie peuvent être plantés par des collectivités, des associations, des particuliers ou des agriculteurs. Ceux-ci doivent s'engager sur la pérennité des plantations, privilégier les essences locales et utiliser un paillage 100% végétal et biodégradable. Les plantations dans les zones à enjeu « eau » sont financées en priorité. Sont alors exclus du financement, entre autres, les zones urbanisées et à urbaniser, les projets liés à des mesures compensatoires...

En 2020, 33 dossiers de subventions ont été instruits pour un montant global de 68 643 €. Cela représente près de 19 000 arbres ou arbustes et 13,5 km de haies notamment. Parmi ces projets, on retrouve des plantations de haies sur l'ensemble du territoire, mais aussi des réalisations de vergers à but non commercial, notamment à Magné ou bien encore à Vouneuil-sous-Biard. Parallèlement, le Département a réalisé, en maîtrise d'ouvrage, des plantations sur des terrains lui appartenant. Cela représente près de 1,5 km de haies et 2 800 plants d'arbres et arbustes.

Plan SEVE : entre réalisme et ambition

Schéma Départemental de l'Eau, découverte du patrimoine naturel, aménagement des sentiers nature, développement des produits locaux dans la restauration collective via Agrilocal86, mise en place du Schéma Départemental de la Randonnée Cycliste et Pédestre, valorisation de la démarche environnementale des événements et dans les constructions, ... Voici quelques-unes des 15 actions du Plan SEVE - Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement - validé par le Département.

Ce plan découle d'un constat : la période 2015-2018 a été la plus chaude jamais enregistrée. Ainsi, depuis 2015, le Département a engagé un large programme d'actions préventives en faveur de l'environnement que l'on retrouve dans les 14 priorités pour la Vienne de 2025. Le Plan SEVE recense donc les différentes actions déjà menées via les compétences départementales et, au-delà, il initie la conduite du changement pour l'environnement et intègre les enjeux environnementaux via les décisions du Plan de Relance et de Soutien.

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en exergue les effets d'une très forte diminution des activités humaines sur l'environnement. Cela s'est traduit, entre autres, par une réduction des pollutions atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de la qualité de l'eau des rivières. Il serait dommage que ces aspects positifs ne soient pas suivis d'effets. Ainsi, alors que la relance de l'activité est une priorité, il faut saisir l'opportunité de repenser les modes de fonctionnement et de production.

Ce Plan représente, sur cinq ans, un budget de 19,7M€ et s'articule autour de quatre axes d'intervention et de 15 actions dont le Plan Arbres.

Les quatre axes sont :

- Préserver les ressources naturelles et la qualité de vie
- Poursuivre notre implication pour une économie, des emplois et des services publics de proximité économes en carbone
- Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire
- Diminuer l'impact environnemental de notre fonctionnement interne.

Contact presse Département de la Vienne

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19